

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 février 2017, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2017-02-030:      Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire et tous les conseillers et les conseillères déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

RÉSOLUTION : 2017-02-031 :      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance

7. Adoption du premier projet de règlement 344-2017 modifiant le règlement 337-2016 concernant la vente de garage.
8. Adoption du règlement 345-2017 décrétant des travaux de nettoyage du cour d'eau Francoeur et la tarification aux propriétaires.
9. A) Adoption du règlement 346-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle.  
B) Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour confectionner les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle.
10. A) Adoption du règlement 347-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le Carré Cloutier, le Rang Saint-Georges dans la municipalité de Sainte-Thècle et le secteur Hervey-Jonction de la municipalité du Lac-Aux-Sables.  
B) Achat de terrain pour la station de surpression du projet d'eau potable.  
C) Résolution selon l'article 32  
D) Résolution selon l'article 22
11. A) Adoption du règlement 348-2017 décrétant des travaux de rénovations à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle.  
B) Plans et devis pour le remplacement des fenêtres et des chaudières.
12. A) Avis disciplinaire à un employé.  
B) Grieffs 2017-01 et 2017-02-02
13. A) Renouvellement des assurances avec la MMQ.  
B) Offre d'assurance supplémentaire de la MMQ
14. Demande d'appui du Regroupement pour une Québec en Santé.
15. A) Demande du Service incendie/Logo.  
B) Facturation des camions incendies
16. CPA/Cotisation 2017
17. Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche
18. Achat d'une scie à béton.
19. A) Demande d'aide financière pour une participation aux Jeux du Québec.  
B) Demande d'aide financière pour nouveau commerce.
20. A) Taxes du Centre dentaire de Sainte-Thècle.  
B) Loyer de la caserne

21. Festival JFB/agence de sécurité
22. Avis de motion pour modifier le règlement de circulation
23. Période de questions de l'assistance
24. Affaires nouvelles:
  - A) Avis de motion pour modifier le règlement de circulation et de stationnement de la municipalité.
  - B) Demande de Jovette Groleau et Myriam Bédard
23. Ajournement au lundi 13 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-032: Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en janvier 2017

### **Ministère des Transports**

Le MTQ nous informe des nouvelles limites de charges concernant le pont situé sur le chemin Saint-Joseph. Une nouvelle signalisation concernant les limites de charge maximales de 24, 36 et 48 tonnes sera installés.

### **Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

L'AFVSM nous envoie un avis de rappel pour notre cotisation annuel.

### **Béton EP**

La compagnie Béton EP nous informe de leur servie pour tous travaux de béton contemporain, béton coloré, agrégat exposé et le béton estampé.

### **Chevaliers de Colomb**

Les Chevaliers de Colomb nous invitent à leur souper fondu chinoise à l'occasion de la Saint-Valentin qui se déroulera le 11 février prochain.

### **Curriculum Vitae**

Madame José Delisle de Notre-Dame de Montauban, nous offre ses services comme secrétaire-commis administrative.

### **Mutuelle des Municipalités du Québec**

La MMQ nous informe qu'un montant de 3 227 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à notre part sur la ristourne 2016 de 5 000 000\$.

### **Mutuelle de Prévention**

La Mutuelle de prévention nous envoie les documents relatifs à notre participation à la mutuelle. De plus, ils nous demandent d'installer l'attestations.

### **Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Le RBCQLM nous envoie la facturation pour la contribution annuelle de la bibliothèque. De plus, il nous informe que le montant pour la contribution s'établit à 5.02\$ par citoyen.

#### RÉSOLUTION : 2017-02-033:      Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### RÉSOLUTION : 2017-02-034:      Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2017 au montant de 272 740.01 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Luc Gravel et Angèle Béland discute avec le conseil concernant les frais pour les travaux du cour d'eau Francoeur.

Marcel Bacon demande des informations au conseil concernant la fermeture du débarcadère du lac des Chicots.

#### RÉSOLUTION : 2017-02-035:      Adoption du premier projet de règlement 344-2017 modifiant le règlement 337-2016 concernant la vente de garage

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte du premier projet de règlement 344-2017 modifiant le règlement 337-2016 concernant la vente de garage

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adoption du règlement 345-2017 décrétant des travaux de nettoyage du cour d'eau Francoeur et la tarification aux propriétaires riverains

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2017-02-036: Adoption du règlement 346-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 346-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-037: Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour confectionner les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac, Patrice Bédard, pour confectionner les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Michel sud à Sainte-Thècle

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adoption du règlement 347-2017 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le Carré Cloutier et le Rang Saint-Georges dans la municipalité de Sainte-Thècle et le secteur Hervey-Jonction dans la municipalité du Lac-Aux-Sables

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2017-02-038: Achat de terrain pour la station de surpression concernant les des travaux de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le Carré Cloutier et le Rang Saint-Georges dans la municipalité de Sainte-Thècle et le secteur Hervey-Jonction dans la municipalité du Lac-Aux-Sables du règlement 347-2017

CONSIDÉRANT l'offre de Luc Gougeon, du Camping Lac et Forêt, pour la vente d'une partie de terrain à la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Luc Gougeon dicte des conditions pour la vente de ce terrain que le

conseil municipal les accepte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre du Domaine Lac et Forêt Inc pour l'achat d'une partie du lot 4 757 409 d'une largeur de 10 mètres par une profondeur de 30.48 mètres au prix de 5 500.00 \$
- Mandate la firme Brodeur, L'heureux, Durocher, arpenteur géomètre pour cadastrer le terrain acheté du Domaine Lac et Forêt Inc.
- Mandate Katherine Lebrun, notaire pour faire le contrat de d'achat de ce terrain.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet achat de terrain.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### RÉSOLUTION : 2017-02-039: Exigences requises pour des travaux en milieu humide

**Dans le cadre** du projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier à Sainte-Thècle et le secteur Hervey Jonction de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**Considérant** les exigences requises afin de compléter la demande de certificat d'autorisation pour des travaux en milieu humide;

**Considérant** que des milieux humides sont répertoriés sur des terrains vacants (Lot 5 312 622, Lot 5 312 623, Lot 5 312 624, Lot 5 312 625) pouvant potentiellement être desservis par le réseau d'eau potable projeté;

**Considérant** qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 est requise pour un projet affectant un milieu humide ou hydrique;

**Considérant** que la municipalité ne paie pas les coûts associés à une telle demande puisque ces milieux humides sont sur les propriétés privées vacantes;

**En conséquence**, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu par la municipalité de Sainte-Thècle, d'exiger aux propriétaires concernées de réaliser à leur frais une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du MDDELCC, advenant la situation où ceux-ci souhaitent construire une résidence ou un commerce et se raccorder au réseau d'eau potable projeté.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### RÉSOLUTION : 2017-02-040: Exigences requises pour la mise en place d'installations septiques conformes sur les terrains vacants

**Dans le cadre** du projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier à Sainte-Thècle et le secteur Hervey Jonction de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**Considérant** les exigences requises afin de compléter la demande de certificat d'autorisation pour des terrains vacants pouvant potentiellement être desservis concernant le «Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées»;

**Considérant** que plusieurs lots vacants peuvent être desservis par le réseau d'eau potable projeté et l'absence d'un réseau d'égout sanitaire dans ce secteur de la municipalité;

**Considérant** qu'une étude de caractérisation de sol, de la nappe d'eau est exigé par le MDDELCC dans la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 afin de statuer sur la mise en place d'installations septiques conformes sur les terrains vacants potentiels;

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Thècle exige ce type d'étude aux frais du propriétaire avant la construction de bâtiment et pour l'émission de permis de construction;

**Considérant** qu'en l'absence d'une telle étude, aucun permis de construction n'est délivré et qu'aucun raccordement au réseau d'eau potable ne peut être accepté;

**En conséquence**, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu par la municipalité de Sainte-Thècle, d'exiger aux propriétaires concernées de réaliser à leur frais l'étude de caractérisation quant à la conformité de l'installation septique projetée, advenant la situation où ceux-ci souhaitent construire une résidence ou un commerce et se raccorder au réseau d'eau potable projeté.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-041: Adoption du règlement 348-2017 décrétant des travaux de rénovations à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 348-2017 décrétant des travaux de rénovations à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle pour un montant de 352 558 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mandat pour la confection des plans et devis pour le remplacement des fenêtres et des chaudières à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2017-02-0042 Avis disciplinaire à un employé

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie un avis disciplinaire à un employé syndiqué pour avoir tenu des propos non-fondés et pouvant porter atteinte à la réputation du directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-043: Griefs 2017-01 et 2017-02

CONSIDÉRANT que le syndicat a déposé deux griefs soient :

Griefs 2017-01 : concernant le remboursement d'heures de congé férié

Griefs 2017-02 : concernant l'embauche d'un sous-traitant

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi aux griefs 2017-01 et 2017-02 déposés par le syndicat en date du 31 janvier 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-044: Renouvellement des assurances de la municipalité avec la MMQ

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Mutuelle de Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité pour un montant de 48 217 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-045: MMQ/offre d'assurance supplémentaire

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décline l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les protections supplémentaires suivantes : Tremblement de terre, inondation, Umbrella, frais de justice, et la loi C-21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-046: Demande d'appui du Regroupement pour un Québec en Santé

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle signifie son appui au



Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - A) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - B) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et de tous les Québécois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-047: Demande du service incendie/Logo

CONSIDÉRANT que les pompiers désirent changer leur logo;

CONSIDÉRANT que deux logos sont suggérés, soit un avec bordure noire pour les pompiers et un avec bordure argent pour les officiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le nouveau logo du service d'incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-048: Facturation des camions incendies

CONSIDÉRANT que les municipalités de la SISEM se facturent les camions lors d'intervention dans une des autres municipalités de la SISEM;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire continuer de facturer les camions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle informe les municipalités faisant partis du SISEM qu'elle continuera à facturer les camions d'incendie lors d'intervention dans les autres municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-049: CPA/Cotisation 2017

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation 2017 de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 067.52 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-050: Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Organise un camp de jour de la semaine de relâche et le coût est de 30\$ par enfants pour la semaine pour les résidents de Sainte-Thècle et le double pour les enfants des non-résidents ou 10\$ par jour pour les résidents et non-résidents de Sainte-Thècle
- Engage les animateurs suivants pour seconder Julie Veillette : soit Laurence Poiré et Alysén Duval pour la semaine du 6 au 10 mars 2017 le salaire sera de 10.75 \$ pour 40 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-051: Achat d'une scie à béton

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Location St-Tite Inc. pour l'achat d'un ensemble de scie à béton de marque Norton Clipper Cp514-350 avec chariot et réservoir à eau au coût de 1 927.85 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-052: Demande d'aide financière pour une participation aux Jeux du Québec

CONSIDÉRANT que Rosemarie Boutet nous demande une aide financière pour participer aux Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 50\$ à Rosemarie Boutet pour sa participation à la 52<sup>ème</sup> Finale des Jeux du Québec. Elle représentera la Mauricie en hockey féminin, catégorie Bantam avec l'équipe les Rafales de la Mauricie.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-053: Demande d'aide financière pour un nouveau commerce

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Johanne Vincent pour l'ouverture d'un salon de toilettage à sa résidence situé au 131, rue Lavoie à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a établi des critères pour accorder une aide financière au nouveau commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour son commerce de toilettage d'animaux; car elle ne crée pas d'emploi autre que le sien et ni n'utilise pas un local vacant dans la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-054: Taxes du Centre dentaire de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les taxes foncières et de services pour les locataires du 250 rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle puisse que cet immeuble appartient à la municipalité et les loyers sont perçus par la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-02-055: Augmentation de loyer du Centre de gestion Technova

CONSIDÉRANT que M. Jacques Véronneau, dentiste, occupe un local au 250 rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle depuis juin 2013 et paie la somme de 100 \$ par mois de loyer depuis cette date;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Véronneau, dentiste, n'a pas eu d'augmentation de loyer depuis juin 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi beaucoup d'argent pour réaménager le local;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait fait un prix de fameux à M. Jacques Véronneau afin de démarrer son bureau de dentiste à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et

il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle augmente le loyer du Centre de gestion Technova de 100 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Son loyer sera donc de 200 \$ par mois plus les taxes applicables pour un total de 229.95 \$ par mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Festival JFB/agence de sécurité

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION :

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour modifier le règlement de circulation de de stationnement de la municipalité.

Questions de l'assistance :

Renald Bacon informe le conseil que les poubelles du 251 rue Dupont restent sur le bord de la rue.

Marcel Veillette et Marcel Bacon parle des problèmes de circulation sur la rue Saint-Jean.

**Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2017-02-056 :                    Ajournement de la séance

À 20h28, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au lundi 13 février 2017 à 19H.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 février 2017, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Absent :

André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2017-02-057: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h et de traiter des sujets suivants :

- 1- Refinancement du règlement 272-2010 pour le PRECO des rues Villeneuve, Carré Proteau et de la Montagne (2 résolutions)
- 2- A) Avis de motion pour signer une entente avec la Municipalité du Lac-aux-Sables concernant les travaux de prolongement du réseau d'eau potable pour le secteur Hervey-Jonction et la fourniture d'eau.  
B) Mandat à Tremblay, Bois et Mignault avocat pour entente intermunicipale avec Lac-Aux-Sables.
- 3- Mandat pour la confection des plans et devis pour le remplacement des chaudières à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle
- 4- Annonce cahier spécial sur Mékinac dans l'Hebdo
- 5- A) Modification pour les stationnements rue Masson et Saint-Jean  
B) Limite de vitesse en zone scolaire
- 6- Demande de la bibliothèque municipale (coin lecture)
- 7- Demande de Promotion Ste-Thècle Inc. /Motoneiges sur l'eau.
- 8- Question de l'assistance
- 9- Divers A) Avis de motion /travaux route 352
- 10- Lever de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION 2017-02-58 : ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 272-2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE-TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Populaire Desjardins de Ste-Thècle-St-Adelphe pour son emprunt par billets en date du 22 février 2017 au montant de 345 600 \$ effectué en vertu des

règlements d'emprunt numéros 272-2010. Ce billet est émis au prix de 100% CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>65 900 \$</b>	<b>2.31 %</b>	<b>22 février 2018</b>
<b>67 300 \$</b>	<b>2.31 %</b>	<b>22 février 2019</b>
<b>69 100 \$</b>	<b>2.31 %</b>	<b>22 février 2020</b>
<b>70 800 \$</b>	<b>2.31 %</b>	<b>22 février 2021</b>
<b>72 500 \$</b>	<b>2.31 %</b>	<b>22 février 2022</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION 2017-02-059 : REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 272-2010**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 272-2010 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 345 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
272-2010	284 400 \$
272-2010	61 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR BERTIN CLOUTIER, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 345 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 272-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>65 900 \$</b>
<b>2019</b>	<b>67 300 \$</b>
<b>2020</b>	<b>69 100 \$</b>
<b>2021</b>	<b>70 800 \$</b>
<b>2022</b>	<b>72 500 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement à une séance ultérieure pour conclure une entente avec le Lac-Aux-Sables pour les travaux de construction du réseau d'eau potable dans le secteur Hervey-Jonction et la fourniture d'eau.

RÉSOLUTION : 2017-02-060: Mandat à une firme d'avocat concernant l'entente à intervenir entre les municipalités de Sainte-Thècle et Lac-Aux-Sables pour les travaux de prolongement du réseau d'eau potable dans secteur Hervey-Jonction dans la municipalité du Lac-Aux-Sables

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Tremblay, Mignault, Lemay, avocat pour aider à rédiger une entente intermunicipale sur le partage des coûts pour les travaux de prolongement du réseau d'eau potable dans secteur Hervey-Jonction dans la municipalité du Lac-Aux-Sables par la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mandat pour la confection des plans et devis pour le remplacement et des chaudières à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle

CE SUJET EST REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

RÉSOLUTION 2017-02-061 : Annonce dans le cahier spécial sur Mékinac dans l'Hebdo

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD, APPUYÉ PAR JACQUES TESSIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prend une annonce de 1/8 de page au montant de 202 \$ plus taxes dans le cahier spécial sur Mékinac de l'Hebdo.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-02-062 : Adoption du règlement 349-2017 modifiant le règlement de circulation et le stationnement numéro 240-2007 et applicable par la sûreté du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR BERTIN CLOUTIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 349-2017 modifiant le règlement de circulation et le stationnement numéro 240-2007 et applicable par la sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Limite de vitesse en zone scolaire

LE CONSEIL NE DONNE PAS SUITE À CETTE DEMANDE.

RÉSOLUTION 2017-02-063 : Demande de la bibliothèque municipale (coin lecture)

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- REFUSE DE REMBOURSER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR AVOIR ÉTÉ MAGASINÉS DES MEUBLES SANS AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.
- REFUSE D'ACHETER DES MEUBLES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPAL CONSIDÉRANT QUE LE BUDGET EST ÉPUISÉ POUR CETTE ANNÉE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-02-064 : Demande de Promotion Ste-Thècle Inc. /Motoneiges sur l'eau

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas Promotion Ste-Thècle Inc. a présenté un spectacle de motoneiges sur l'eau au parc Saint-Jean-Optimiste lors du Festival des Lacs et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jocelyne Brousseau demande ce que signifie le programme PRECO.

**Divers**

- A) Avis de motion pour les travaux de la route 352
- B) Demande de Jovette Groleau et Myriam Bédard/consultation des archives de la municipalité.

**AVIS DE MOTION :**

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un



règlement pour effectuer des travaux sur la route 352 ainsi qu'un emprunt de 1 510 543 \$

Demande de Jovette Groleau et Myriam Bédard/consultation des archives de la municipalité.

Le conseil autorise Jovette Groleau et Myriam Bédard à venir consulter les archives municipales pour en faire un résumé et ce conditionnement à ne pas les abimer et de pas déranger le personnel du bureau municipal.

Rés. 2017-02-065 :                    Lever de la séance

À 19h35, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier